

RENSEIGNEMENT ET PRÉVISION

Pour prévoir, il faut voir de l'autre côté du miroir...

Contrairement à un cliché largement répandu, la contribution des services de renseignement à la prévision des risques, à l'anticipation des mesures gouvernementales à prendre en matière diplomatique, économique, militaire ou sécuritaire est très limitée, particulièrement en France et plus généralement en Europe occidentale, Royaume-Uni excepté. Ce « sous emploi » de la communauté du renseignement qui, sans être pléthorique comme aux États-Unis, en Chine ou en Russie, dispose tout de même de moyens matériels et humains respectables, s'explique à la fois par des raisons historiques et culturelles, par le manque nécessaire de visibilité médiatique de l'action des services, par l'ignorance voire le mépris que les élites politiques et médiatiques manifestent généralement à l'égard de ce qu'ils considèrent comme le « monde trouble » des services de renseignement. Les échéances courtes de la vie démocratique s'accommodent mal du temps long de la recherche du renseignement qui permet la prévision. L'exemple le plus flagrant de cette absence de prise en compte de la capacité prévisionnelle des services de renseignement est fourni de façon significative et exemplaire par l'un des rares domaines où ils sont les seuls à pouvoir apporter les éléments de la prévision et de la prévention, celui de la violence politique nationale et internationale.

*

* *

Ne pas prévoir, c'est déjà gémir
Léonard de Vinci

Depuis une trentaine d'années, chaque épisode terroriste donne lieu à un constat sévère des médias entraînant l'opinion publique dans leur sillage pour fustiger la « faillite » ou au moins les failles des services de renseignement. C'est un jugement sévère et souvent injuste amèrement ressenti par les professionnels de ces services qui font observer qu'on fait bien peu mention de leurs nombreux succès et que personne ne parle de faillite des pompiers quand se déclare un feu de forêt ou de faillite de la police quand des malfrats attaquent un fourgon blindé. Pour autant, ce n'est pas un jugement injustifié. Si peu de politiques et encore moins de journalistes se montrent capables de donner une définition correcte du « renseignement » et de ce qu'il implique, tous comprennent cependant intuitivement que le traitement et, surtout, la prévention des menaces stratégiques, qu'elles soient militaires ou non militaires telles que la violence terroriste, l'espionnage, l'ingérence, la criminalité transnationale, les atteintes au patrimoine, les trafics ne relèvent pas des services ordinaires de l'État que sont la Justice, les Affaires étrangères ou les Armées. Ce que l'on attend légitimement d'un service de renseignement, c'est qu'il renseigne. C'est-à-dire qu'en continuité avec les services d'administration courante de l'État, il fournisse à l'autorité politique le maximum d'éléments nécessaires à la prévision et à la gestion de situations exceptionnelles ou, justement, imprévues. Et, de fait, pour injustes et parfois incohérentes qu'elles soient, les réactions d'indignation et d'incompréhension des médias - qui sont les porte voix de l'opinion publique et, malheureusement aujourd'hui, le phare privilégié des politiques - traduisent en creux toutes les problématiques de la prévision, de la prévention et de la proaction en matière de renseignement. En particulier, elles posent le problème du renseignement lui-même qui n'est pas une méthodologie ordinaire et banale d'acquisition de la connaissance préalable à l'action.

La première de ces problématiques tient au fait que dans la plupart des pays d'Occident, les élites politiques, de l'administration, de la haute technologie, des médias et du monde des affaires considèrent l'officier de renseignement d'un regard mitigé et quasi schizophrénique. Ils

lui attribuent volontiers le Q.I. d'un bulot tout en le soupçonnant d'être capable d'élaborer des stratégies et manipulations complexes visant à mettre le désordre dans leurs jardins secrets, à exposer leurs turpitudes sur la place publique et, par perversion personnelle, déformation professionnelle ou logique d'entreprise, à tenter en permanence de violer les droits et libertés les plus élémentaires. C'est une ambivalence qui conduit fréquemment les décideurs à considérer avec la plus extrême circonspection les signaux faibles d'alerte transmis par leurs services de renseignement tant que la menace évoquée ne se manifeste pas de façon spectaculaire. Les politiques – et on peut d'une certaine façon les comprendre - rechignent toujours à bouleverser l'ordre sociétal interne ou les relations extérieures du pays ainsi qu'à décréter des mesures coercitives ou intrusives tant qu'ils ne peuvent les justifier par l'image d'un désastre. À l'évidence, il est alors trop tard et on se retrouve dans le schéma post attentat récurrent en particulier en France qui veut que les auteurs du crime étaient parfaitement connus des services de renseignement et que, s'ils ont pu passer à l'acte, c'est que ces services ont failli.

**Le problème de notre métier est que les politiques nous prennent tantôt pour des dieux,
tantôt pour des diables, jamais pour des hommes**
Allen Dulles, premier directeur de la CIA

La seconde problématique, qui est également une question de représentation, tient à l'image fantasmatique de toute puissance des services de renseignement, à l'ignorance quasi généralisée, même chez les décideurs politiques, du statut, de l'organisation, des moyens et des méthodes des services de renseignement, à la confusion trop fréquente entre les missions et attributions du renseignement intérieur et du renseignement extérieur. Car, contrairement à ce que les mots semblent suggérer, la différence entre le renseignement intérieur et le renseignement extérieur n'est pas géographique. Elle est fonctionnelle.

Le renseignement dit « intérieur » s'exerce dans l'espace de compétence institutionnelle et juridique de l'Etat donneur d'ordre dont il doit respecter les engagements internationaux et les règles de droit sous le contrôle de l'autorité judiciaire. Ce principe fondamental peut être sujet à adaptations mais elles se font toujours dans le cadre de la loi (Patriot Act américain, nouvelle loi française sur le renseignement) et si la tentation d'en sortir est parfois grande, les entorses sont largement médiatisées et sanctionnées (micro du Canard Enchaîné, affaire dite des fadettes, etc.). Ce qui n'empêche que, pour être efficace et proactif, le renseignement intérieur doit distinguer et neutraliser la menace avant qu'elle se matérialise sous des formes tombant sous le coup de la loi et susceptibles d'être judiciairisées. Pour s'acquitter de cette mission de « pré-vision », le renseignement intérieur est bien obligé de remonter au plus haut dans l'étiologie de la menace et donc de fonctionner aux limites indécises d'une légalité pas toujours adaptée aux évolutions des enjeux. Ceci à tel point que chaque épisode de tension en matière de violence terroriste, d'immigration clandestine, de trafics en tous genres, voire d'espionnage, donne lieu à des débats sans fin sur l'état du droit et à une inflation législative que les magistrats et les officiers de police judiciaire peinent à maîtriser.

En revanche, le renseignement dit « extérieur » s'exerce sous les directives et pour le compte de l'État donneur d'ordre mais hors de son champ conventionnel de compétence et donc - par définition - dans la plus absolue illégalité. Tous les États du monde disposent en quantité souvent non négligeable de magistrats, de policiers, de diplomates, de militaires, d'experts en domaines variés pour acquérir de l'information, prévoir, concevoir et mettre en œuvre leurs décisions politiques légales. Si à côté de ces dispositifs, les mêmes États entretiennent souvent à grands frais des services spéciaux, ce n'est pas pour faire double emploi avec les autres ou organiser une saine émulation entre fonctionnaires. Les comptables du Ministère des Finances y mettraient rapidement bon ordre. C'est pour pouvoir s'affranchir à l'occasion et s'il en est besoin de la légalité intérieure ou extérieure ou de leurs engagements internationaux et, de préférence, sans se faire prendre la main dans le sac, ce qui nécessite une certaine technicité. C'est donc ne rien comprendre que d'accuser les services spéciaux de faire dans l'illégalité. Ils ne font que

cela. C'est leur vocation et leur raison d'être de déceler, d'informer et de prévenir par des voies que les autres ne peuvent emprunter. En effet, le renseignement se recueille en violant ou en faisant violer la loi des autres. Le problème n'est pas d'obtenir, fût-ce avec flair et virtuosité, ce que les autres peuvent étaler sur Internet, dire, montrer ou faire avec plus ou moins de bonne volonté, mais bien ce que leurs lois, leurs coutumes ou leur environnement social leur interdisent formellement de communiquer ou de faire sous peine des pires sanctions dont aucun code pénal, aucun « code d'honneur » au monde n'est avare. Considérant cette fin, et considérant le fait que le service de renseignement « extérieur » ne peut recourir sur son terrain d'action aux outils de pression légale dont disposent les services intérieurs, il va de soi que les moyens mis en œuvre seront en rapport avec le but poursuivi : manipulation, ruse, séduction, corruption, violence, menace, chantage, au terme d'un processus qui aura mis à nu toutes les facettes de l'objectif visé, pénétré son intimité, exploité toutes ses vulnérabilités.

Ce type de démarche, fût-elle menée pour la bonne cause, est haïssable à l'inconscient collectif des dirigeants français qu'ils soient publics ou privés. Il faut dire qu'ils sortent à peu près tous du même moule élitiste issu de la Révolution et du Premier Empire. Soucieux de couper la tête aux nobles, les bourgeois triomphants de 1789 ne l'étaient pas moins de s'approprier leurs richesses par la mise aux enchères des biens nationaux, de récupérer leurs privilèges patiemment reconstitués, et surtout de copier leurs valeurs. Au nombre de ces valeurs, figurait le fait que le noble ne doit pas déroger en se comportant comme un valet indélicat qui écoute aux portes.

Les médias et nombre de politiques ont de ces différences pourtant fondamentales entre les diverses composantes de la communauté du renseignement une vision souvent confuse largement entretenue par les fictions qui prêtent aux services intérieurs comme aux services extérieurs la capacité d'exercer le monopole de la violence régaliennne en tout temps et tous lieux dans le plus grand secret, selon leur bon plaisir, avec le soutien de tout l'appareil d'État et des moyens illimités. Il va de soi qu'à des services supposés dotés d'une telle puissance, d'une telle liberté de manœuvre, d'une telle capacité de contrôle de la vie publique, comme l'étaient le RSHA nazi ou le KGB soviétique, on ne peut pardonner la moindre erreur, le moindre échec, la moindre imprévision. Leur défaillance éventuelle à prévoir et prévenir les menaces ne pourrait alors être due qu'à leur mauvaise qualité, à de sourdes rivalités internes alimentant les scénarios rebattus de « guerre des polices », ou surtout – et internet en fait ses choux gras – à de sombres conspirations d'autant plus crédibles qu'elles ne sont jamais démenties puisqu'on ne sait pas qui conspire ni pourquoi....

« Ryokuin Gakuen » (Institut de l'ombre du feuillage) était le nom du centre de formation des officiers de renseignement du Japon Impérial.
Roger Faligot

Une troisième source de confusion est liée à la multiplicité des objectifs assignés par l'autorité politique aux services de renseignement et à l'usage prévisionnel qui est fait des informations qu'ils recueillent et transmettent.

Pour les services, il existe deux formes de renseignement. Le premier est celui que l'on recueille et rapporte à l'autorité gouvernementale ou aux interlocuteurs institutionnels qui se l'approprient dans la conduite et la gestion quotidienne et prévisionnelle de leur politique, de leur diplomatie ou de leur stratégie. C'est le renseignement politique, économique et militaire qui contribue au quotidien à la conduite des affaires de l'État et des grandes entreprises. Noyée dans une masse d'informations ouvertes, de conseils d'experts, d'études techniques, cette contribution du renseignement à la prévision des événements et à la réponse à leur apporter est difficile à quantifier même si elle joue parfois un rôle déterminant dans les choix d'action de la puissance publique.

Recueilli selon les mêmes méthodes et avec les mêmes moyens, le second type de renseignement est aussi rapporté à l'autorité politique qui se retourne alors vers ses services pour leur ordonner de s'en occuper avec leurs propres moyens et méthodes parce qu'elle ne souhaite

pas engager sa responsabilité officielle, interférer avec d'autres aspects de sa politique ou semer la panique dans l'opinion publique. Il s'agit du renseignement de sécurité qui couvre actuellement le champ du terrorisme, de la criminalité organisée, de l'espionnage et de la prolifération des armes de destruction massive. C'est évidemment le plus passionnant pour l'officier de renseignement qui conserve la maîtrise du processus depuis l'origine de l'information jusqu'à la mise en œuvre des contre-mesures et la neutralisation de la menace. C'est aussi la plus ingrate et la plus risquée puisque, pour les services intérieurs comme pour les services extérieurs, le décèlement précoce des menaces et la prévision de leur forme et point d'application s'appuie sur la détection de signaux faibles au point d'être parfois incertains et surtout sur des « procès d'intention ». Si, en matière de criminalité « en col blanc », d'espionnage, de trafics, il est parfois possible - parce que l'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des citoyens reste supportable - de laisser aller les processus jusqu'à ce qu'ils soient juridiquement qualifiables et justifient des contre mesures coercitives, il n'en va pas de même en matière de terrorisme ou d'utilisation d'armes de destruction massive qu'il est nécessaire de neutraliser au stade même de l'intention, même confuse, puisque le degré zéro de ces menaces s'analyse en lourdes pertes humaines et matérielles.

C'est là une réalité qui échappe largement aux clauses ordinaires du contrat social des démocraties et que les politiques rechignent à assumer, surtout s'ils ne peuvent légitimer la démarche par l'étalage médiatique d'un succès éclatant face à une menace incontestable. C'est bien pourquoi ils en confient l'exécution à des services « secrets » avec l'espoir que tout se passera bien, qu'ils pourront se glorifier d'une réussite éventuelle et qu'un échec toujours possible passera inaperçu. Recours d'autant plus nécessaire qu'en matière de renseignement, les entorses au droit commun ne s'arrêtent pas là.

Le contre-terrorisme, comme plus généralement la prévention des autres menaces stratégiques non militaires, repose en effet sur l'expertise et la capacité de décèlement précoce des services de renseignement intérieurs et extérieurs ainsi que sur leur aptitude à proposer au monde politique des contre-mesures à court et si possible long terme qui peuvent relever du domaine diplomatique, économique, social, culturel, ou, au contraire, des ripostes immédiates plus ou moins sophistiquées. Ainsi l'idée américaine de remodeler le Moyen-Orient sur des bases démocratiques procède en fait, mais sans doute de façon trop décalée et lointaine de la réalité de terrain, de ce type de stratégie. Ces mesures peuvent donc être « transparentes » et s'inscrire dans la politique générale de l'État. Mais elles peuvent aussi, en cas de péril imminent, relever de l'action clandestine et secrète puisqu'elles procèdent par essence de l'ingérence, de l'action préemptive et du « procès d'intention », formules évidemment rejetées par tous les systèmes de droit démocratiques.

On peut à l'évidence regretter cet état de fait et il ne manque pas de bonnes âmes ou d'esprits forts pour s'en indigner. On notera cependant que ce sont fréquemment les mêmes qui manifestent – le plus souvent dans les attentats, la violence, la destruction, les séquestrations – pour exiger des excuses absolutoires, voire même un « droit opposable », au profit d'individus qu'un « état de nécessité » réel ou supposé a conduits à violer la loi, à voler, à squatter des propriétés privées, frauder dans les transports en commun, tricher avec la législation sur l'immigration, les transferts sociaux ou les impôts.

La prévision ne vient ni des dieux ni de la magie ni de l'esprit du chef, elle ne vient ni de l'analogie ni des conjectures, elle vient du renseignement recueilli auprès de ceux qui connaissent l'adversaire.

Sun Tzu, « L'art de la guerre »

Enfin la capacité prévisionnelle des services de renseignement est affectée de trois biais majeurs. Dans la mesure où ce que l'on attend du renseignement est le décèlement précoce, l'identification et si possible la neutralisation le plus en amont possible des menaces stratégiques militaires ou surtout non militaires, se pose le problème de l'identification même de la menace. Mais le paradoxe est que si cette démarche est bien menée et fructueuse, la menace ne prendra

pas de forme évaluable et ce qui aurait dû ou pu se produire ne se produit pas. Et puisque rien ne se passe, l'investissement lourd consenti pour parvenir à un résultat sans visibilité paraît vite insupportable. La structure hostile, organisation ou État, que l'on a convaincue par divers moyens demeurés clandestins de renoncer à l'expression agressive de ses intentions a rarement l'amabilité de publier un communiqué annonçant son changement de cap et les raisons qui l'y ont poussée. Les services qui ont contribué à cette décision dont la réussite repose sur la discrétion, voire sur le secret des négociations ou d'action préemptives violentes, ne peuvent faire état de leur succès. Les politiques, qui n'aiment guère les odeurs de cuisine des services et ont peu de goût à faire état des éventuelles concessions qu'ils ont consenties ou des entorses à la légalité internationale qu'ils ont prescrites, préfèrent attribuer le maintien de la paix civile et de l'ordre public à la sagesse de leur gestion avisée et finissent même parfois par soupçonner leurs services d'avoir, pour des motivations diverses (budgétaires, culture d'entreprise, déformation professionnelle), « fabriqué » des menaces dont la non réalisation finit par faire douter de la consistance. Ce qui n'est malheureusement pas toujours faux comme on a pu le voir dans des « affaires » aussi variées que la cellule communiste de Chicago, l'attentat de la gare de Bologne, les Irlandais de Vincennes ou, de façon plus dramatique, les armes de destruction massive du dictateur irakien Saddam Hussein.

De la même façon, le potentiel prévisionnel du renseignement est fragilisé par sa méthodologie même. Reposant sur l'acquisition à long terme et par des moyens clandestins du secret des intentions hostiles, il est tentant pour les politiques de ne pas en tenir compte pour des raisons immédiates d'opportunité économique ou diplomatique sachant que, la menace n'ayant pas fait l'objet de révélations médiatiques ou de débat public préalables, ils n'auront pas de comptes à rendre ni de critiques à subir au cas où elle finirait par se manifester. C'est ainsi que depuis plus de trois décennies, les politiques occidentaux refusent de tenir compte des alertes incessantes transmises par leurs services sur la dangerosité de l'expansion à des fins diverses de l'idéologie salafiste violente véhiculée par certaines pétromonarchies wahhabites et par la Confrérie des Frères Musulmans.

Enfin demeure un peu partout l'impondérable des *ego* qui conduit parfois les décideurs, par aveuglement, par calcul ou par arrogance, à nier la réalité et à refuser l'analyse prévisionnelle du renseignement, voire le renseignement lui-même avec, encore une fois, d'autant plus de facilité que ce renseignement étant secret, celui qui le néglige ou le rejette ne court guère le risque d'être tenu pour responsable de sa négligence. C'est ainsi que Staline a refusé de donner crédit aux renseignements recueillis par Richard Sorge lui annonçant l'imminence de l'opération Barbarossa, que Roosevelt s'est interdit jusqu'à l'ultime limite d'envisager l'attaque de Pearl Harbour, que Golda Meir n'a pas voulu voir les préparatifs de la guerre du Kippour, qu'Alexandre de Marenches répugnait à transmettre les informations relatives à l'imminente chute de son ami le Shah d'Iran et que, excédé par les indices d'alerte sur la cohésion du pays envoyés quotidiennement de Belgrade en 1990 par les services de renseignement qui contredisaient ses convictions, un haut diplomate français a cru subtil de conclure une dépêche d'actualité par cette phrase définitive : « Et si la Yougoslavie éclate un jour, ce sera de rire »...

*

* *

Être défait est admissible, être surpris est inacceptable
Napoléon Bonaparte

Les professionnels de la sécurité ne sont jamais optimistes. Leur vocation n'est pas de décrire le cheminement des longs fleuves tranquilles mais les soubresauts des torrents aux caprices tumultueux et potentiellement dévastateurs afin de prévoir quand et où ils feront le plus de dégâts. Ils n'apportent en définitive que des mauvaises nouvelles, ce qui ne leur vaut guère de sympathie au point qu'on finit par les en tenir pour responsables. Sauf à accepter leur dictature

comme ce fut le cas de l'Allemagne nazie ou de l'URSS stalinienne, les professionnels institutionnels du renseignement n'ont aucune légitimité à suggérer des orientations politiques, à porter des jugements sur les choix de gouvernance et encore moins à en définir les principes. Leur devoir et leur raison d'être est de tenter d'apporter aux décideurs légitimes les clefs nécessaires pour « voir loin », pour voir au-delà du reflet narcissique du miroir, pour comprendre et anticiper les menaces, pour prévoir les effets pervers à long terme de situations apparemment satisfaisantes à court terme. Leur mission est de contribuer de façon aussi pertinente que possible à des choix et des décisions dont les options sécuritaires ne sont que l'un des nombreux paramètres. On peut ne pas suivre leurs avis mais il est dangereux de ne pas les entendre.

Alain Chouet
Ancien chef du service de renseignement de sécurité de la DGSE
Août 2018